



Propriétaire refuse de changer les fenetres

Par **alissia14**, le **05/06/2008 à 15:08**

bonjour, voilà 6 ans que je vis dans un appartement ou j'ai refais toutes les peintures des plafonds et des murs,j'ai aussi mis du faux parquet dans le salon et salle à manger et de plus j'ai mis une nouvelle douche car j'avais un sabot dans ma salle de bain . Je viens de faire la demande à mon agence pour qu'il propose à mon propriétaire de changer les fenetres de l'appartement car celui ci est très humide il y a des taches noir dans la cuisine qu'il faut que je nettoie tous les 6 mois au vinaigre ou vaporetto pour que ce soit nickel. De plus je suis allé voir une allergologue(pour ma fille de 6 ans qui me disait qu'elle avait du mal a respirer).Celle ci m'a dit que cela pouvait venir des champignons qui se forment à cause de l'humidité. Pour la réponse de mon propriétaire c'est non.alors j'aimerais savoir ce que je pourrais faire pour qu'il accepte car je comptais continué les travaux mais la ça m'a refroidis.merci de votre réponse

Par **domi**, le **05/06/2008 à 17:03**

Je suis passée par là il y a quelques années ! Faites appel aux services d'hygiène de votre mairie ! ils viendront faire un constat et enverront un courrier au propriétaire , le mettant en demeure de faire les travaux ! Pour moi ça a marché , alors bon courage .

Par **alissia14**, le **05/06/2008 à 17:29**

Merci de votre réponse. Est ce que ce constat est payant?

Par **domi**, le **05/06/2008** à **17:30**

Pas du tout , c'est la mairie qui s'en charge , vous n'aurez rien a payer !